



Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes Visionix 2024

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Résultat final obtenu	Nombre de points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	0	Incalculable		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,6	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			55		60
INDEX (sur 100 points)			Incalculable		100

Comme chaque année, nous publions les résultats de notre index égalité femmes-hommes. L'indicateur sur les écarts de rémunération est incalculable techniquement car il n'y a pas 40% de groupes (tels que définis par l'index) représentant au moins 3 femmes et 3 hommes. Pour rappel l'année dernière, notre score était de 91/100.

Au-delà de cette obligation légale de calcul de l'index, la société Visionix affirme sa volonté de veiller à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, de lutter contre toutes les formes de discrimination et de favoriser ou maintenir la mixité professionnelle.